

Rencontre des Conseillers Principaux d'Education n°2

Jeudi 4 avril 2013 , Lycée de l'Atlantique de ROYAN

Politique éducative / Autorité

30 CPE étaient présents soit une baisse conséquente par rapport à la première journée.

Pour commencer la matinée, il a été fait un compte rendu de la précédente réunion académique. Nous avons discuté de la politique éducative, du climat d'établissement, ...

Nous avons ensuite travaillé en ateliers. Le matin sur le thème du tableau de bord / vie scolaire et l'après-midi sur le thème de l'Autorité.

Compte rendu du travail en groupes**Ateliers sur le « Tableau de bord – Vie Scolaire ».**

Le travail concernant la construction d'un tableau de bord s'est révélé difficile, voire impossible pendant le temps de l'atelier.

Aucun CPE n'avait amené les éléments avec lesquels il travaille.

Ce que doit contenir un tableau de bord :

- Le taux d'absences par niveau, par classe, par heure,

- L'origine des élèves,

- La CSP des familles,

- Le nombre de retards. Leur répartition par classe, niveau, heure, motif,

- Les passages à l'infirmerie,

- Les sanctions avec leurs motifs, le nombre de jours d'exclusion correspondant (avec ou sans sursis).

- Les punitions : exclusions de cours, retenues, (liste non exhaustive).

Le bilan, grâce à ces indicateurs, permet de mettre l'accent sur le travail du service. Avec un suivi sur plusieurs années, cela permet de comparer les évolutions.

A la suite de cela, on peut mettre en œuvre des objectifs, une partie de la politique éducative de l'établissement ; cela peut être rattaché au climat d'établissement.

La question qui pourrait aussi se poser pour certains était la suivante : si on est sur le terrain et dans le « quotidien » a-t-on le temps de faire des tableaux de bord ?

Certains se demandaient aussi si cela était vraiment utile et disaient fonctionner sans.

Durant cet atelier d'autres points ont été abordés qui pourront donner lieu à une réflexion plus approfondie :

- Comment faire vivre les amicales dans les EPLE ?
- Que font les adjoints ?
- Quand verra-t-on un professeur à la grille d'entrée ?
- Pourquoi certains professeurs dysfonctionnent et ne sont pas convoqués par le chef d'établissement ?

Un débat s'est aussi engagé sur les retenues, pour savoir notamment quel était leur intérêt pédagogique ?

Peut-on y inclure des TIG encadrés par des agents

Atelier sur :

Elaboration d'un questionnaire destiné aux élèves / aux personnels, concernant le climat d'établissement.

- Un questionnaire a déjà été créé et sera utilisé au collège Didier Daurat de Mirambeau. Il est pour les élèves afin d'avoir une idée du climat d'établissement.

Le questionnaire, pour accentuer sa légitimité, peut être élaboré avec les élèves et avec les partenaires de l'établissement (professeurs, parents,...).

On fait appel suivant le questionnaire aux personnes compétentes dans le domaine traité.

Il convient de le présenter en conseil pédagogique.

Il peut suivre un déroulement chronologique sur une journée type. Il peut traiter un sujet précis ciblé, comme le self ou l'internat par exemple.

Les questions doivent être ciblées, précises, avant d'aborder des questions élargies. Si c'est l'inverse le début du questionnaire peut induire les réponses suivantes :

Par exemple :

. On peut effectuer un suivi de cohorte, ou une analyse chaque année de l'accueil des sixièmes.

. On peut faire des mini questionnaires, plus dans l'immédiateté, sur des points spécifiques : comme l'entrée du self par exemple.

Quand on analyse les questionnaires, on a parfois des surprises. C'est parfois le cas quand les adultes considèrent qu'il y a beaucoup d'incivilités. Les élèves, eux, peuvent répondre qu'ils ne ressentent pas ses incivilités, qu'ils se sentent bien. Cela a été le cas pour certains collègues.

Les questionnaires étant anonymes on peut considérer que les élèves n'ont pas peur de répondre franchement. Il s'agit peut-être alors d'une vision exacerbée des adultes (différente des enfants) ou d'une banalisation de la part des élèves.

Le questionnaire est un outil. Il doit servir de base à l'élaboration d'une politique éducative incluse dans le projet d'établissement. Le CPE (le service de vie scolaire) au vu des résultats, met en place des stratégies dans le cadre de cette politique éducative.

Un questionnaire a été élaboré durant ce travail en ateliers.

Les deux questionnaires ainsi en notre possession ont ensuite été diffusés aux CPE.

Le CPE et l'AUTORITE :

Atelier 1 : autorité et élèves difficiles.

Définition d'un élève difficile : c'est un élève qui ne respecte pas les règles de vie collective et en particulier le R.I. C'est aussi un élève qui ne rentre pas dans le cadre scolaire.

Le problème que l'on peut rencontrer vis-à-vis de cet élève, c'est notamment la gestion sans cohérence par divers interlocuteurs sans qu'il y ait de liaison, de concertation. Il peut en effet être « géré » par le professeur, le CPE, l'éducateur, le psychologue, ...

Le CPE avec cet élève doit « poser » son autorité, pour lui faire comprendre, accepter le R.I. On demande de plus en plus au CPE de s'investir par rapport à l'élève. C'est lui qui centralise et assure le suivi.

Souvent les autres membres de l'EPLÉ laissent au CPE imposer l'autorité.

Atelier : CPE : autorité dans la relation aux parents, aux professeurs.

Il a été évoqué l'autorité statutaire (qui ne suffit pas) et l'autorité de compétence.

Pour les collègues : le CPE a une autorité d'emblée de par sa fonction. Souvent de prime abord l'élève a peur de venir dans le bureau du CPE.

Il faut pouvoir être à l'aise dans la relation avec l'autre pour pouvoir « être dans » l'autorité.

Pour faire preuve d'autorité il ne faut pas uniquement avoir du savoir.

Avoir de l'autorité, c'est avoir du pouvoir, mais il ne faut pas d'arbitraire. Le CPE doit être juste, pour que son autorité soit légitime.

Chacun n'a pas le même niveau de tolérance.

En tant que CPE nous nous demandons avec les enseignants quel est le minimum à autoriser, à attendre.

Le CPE peut « conseiller » l'enseignant, poser son champ de compétences. Est-ce de l'autorité ?

L'autorité avec un grand A, vis-à-vis des professeurs, est de l'ordre de l'équipe de direction.

Pour le CPE ce n'est pas de l'autorité vis-à-vis des professeurs, mais de l'autorité avec eux.

Souvent l'enseignant a besoin de l'autorité du CPE, pour se reposer sur lui.

Concernant les parents il a été dit que l'on a de l'autorité vis-à-vis d'eux à partir du moment où on peut les conseiller.

Pour le domaine de l'autorité, ce qui est important c'est le cadre qui est posé.

Quand on arrive dans un établissement c'est ce qui est délicat.

Pour aller plus loin, un document est très intéressant : « les trois conceptions actuelles de l'autorité par Bruno Robbes (cahiers pédagogiques).